

# COMpte RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021

**PRESENTS :** G MATINAUD, S ARDIDIE, N CORREDDU , D DINTRAS , G FAURE, N GANGLOFF, JM LASCAUD, L SANTUCCI, M VIGUIE

**ABSENTS :** C SANZ, F LAUBARY

**SECRETARE DE SEANCE :** N GANGLOFF

La séance est ouverte à 20 heures.

### DELIBERATIONS

#### **N°1 /2021 Vote du compte administratif 2020**

Réuni sous la présidence de M VIGUIE M., délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N° 2/2021 Approbation des comptes de gestion**

Après présentation des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal

**DECLARE** que les comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOpte A 8 VOIX POUR, LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.**

#### **N° 3/2021 Redevance France Télécom pour occupation du domaine public année2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions stipulées dans le décret 2005-1676 du 25 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par l'article L47 et L48 du code des Postes et Télécommunications, définissant le barème maximum applicable pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'inventaire des réseaux,

**SOLLICITE** France Télécom pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2021.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches utiles au versement de cette redevance par France Télécom.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N°4 /2021 Convention de fourrière avec la SPA de Limoges**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation faite aux communes de disposer d'une fourrière animale suivant l'article L211-24 du Code Rural.

La commune de Sussac n'ayant pas de fourrière, confie à la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne le soin d'accueillir les animaux domestiques de la Commune.

La commune s'engage à verser à la SPA une indemnité de 0,63 euros par habitant soit 220,50 euros pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal

**DONNE** Avis favorable

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N°5/2021 Taux d'imposition**

Le Conseil Municipal vote les taux de taxe des impôts locaux pour 2021.

Ils s'établissent ainsi :

- Taxe d'habitation : 12,29%
- Foncier bâti : 16,21%
- Foncier non bâti : 69,05%

Le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N° 6/2021 Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Châteauneuf-la-Forêt**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 4 octobre 2016 approuvant la convention relative au remboursement des frais de fonctionnement pour les enfants de Sussac, sous réserve du montant présenté.

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le montant qui s'élève pour l'année 2020 à 12 188,96 euros.

Le Conseil Municipal

**DONNE** avis favorable et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire et à régler la facture correspondante.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N°7 /2021 Création d'un poste d'emploi permanent**

Vu le tableau d'avancement de grade établi au titre de l'année 2021 ;

Vu la validation du comité technique en date du 08/02/2021 ;

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée la création d'un poste d'agent technique, au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal

**DECIDE** d'adopter la création d'un poste d'agent administratif au grade d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet à hauteur de 35heures hebdomadaires, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N° 8/2021 Vote des montants attribués aux associations**

Monsieur le Maire expose les montants des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2021.

L'Assemblée propose d'augmenter la subvention à l'association des Pompiers jusqu'à hauteur de 200 euros.

Le Conseil Municipal

**DONNE** un avis favorable et adopte la proposition qui lui est faite concernant l'attribution des différentes subventions aux associations pour l'année 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N° 9/2021 Label RICE PNR**

Monsieur Le Maire présente le Label RICE et la candidature du PNR ainsi que les conditions d'obtention pour le label RICE PNR et ces conséquences pour la commune.

Le Conseil Municipal

**SOUTIENT** la candidature du PNR de Millevaches en Limousin au label RICE.

**S'ENGAGE** à mettre en place les actions destinées à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **N° 10/2021 Numérotation des rues**

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à la numérotation des rues de la Commune de Sussac.

La proposition tarifaire faite par la société « LA POSTE » s'élève à 4 435,00 euros HT.

Le Conseil Municipal

**DONNE** avis favorable au projet et l'inscrit au budget principal de 2021.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant ce projet.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander une aide à l'Etat et au Département afin de faciliter l'équilibre du budget de 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

